

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi à l'article L5211-2)

Le Conseil communautaire se réunira à la CCVT, salle du Conseil communautaire, le

Mardi 7 avril 2026 à 20 heures

Publié et affiché le 31 mars 2026

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Installation du Conseil communautaire
2. Election du Président
3. Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau
4. Élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau
5. Lecture de la charte de l'élu local
6. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 3 mars 2026

Le Président sortant
Gérard FOURNIER-BIDOZ

